



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET** du conseil municipal tenue le 13 février 2025 la sacristie de l'église, au 165 principale, Sainte-Monique, à 18 h 30.

Sont présents :

Siège #1 - Mme Marthe Tétreault

Siège #4 - M. Michel Veilleux

Siège #5 - Jean-François Guévin

Siège #6 - Lisa-Marie Lemire

Est/sont absents :

Siège #2 - Mme Nathalie Chapdelaine

Siège #3 - Mme Marylène Gauthier

Formant quorum sous la présidence de madame Denise Gendron, mairesse. Assiste également à la séance, monsieur Patrice Vaugois, directeur général et greffier-trésorier.

1 -OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - Constatation des présences et quorum

Les conseillers se présentent par numéro de siège.

2025-02-38

3 - Adoption de l'ordre du jour

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2025 de la municipalité. Étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget, les membres du conseil procèderont en conséquence.

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

Monsieur Patrice Vaugois fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Constatation des présences et quorum
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption du budget de l'année
- 5 - Adoption du Programme Triennal d'Immobilisation PTI
- 6 - Période de questions
- 7 - Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Mme Marthe Tétreault

APPUYÉ par Mme Lisa-Marie Lemire

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2025-02-39 4 - Adoption du budget de l'année

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2025 ;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Marthe Tétreault

APPUYÉ par Mme Lisa-Marie Lemire

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le budget équilibré au montant de 2 564 871,53 \$ tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-02-40 5 - Adoption du Programme Triennal d'Immobilisation PTI

Attendu la présentation et le dépôt du Programme Triennal d'immobilisation (PTI) pour l'exercice financier 2025 ;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal ;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Veilleux

APPUYÉ par M. Jean-François Guévin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Programme Triennal d'Immobilisation tel que présenté.

ADOPTÉE

6 - Période de questions

Aucune question de l'assistance.

2025-02-41 7 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Mme Marthe Tétreault

Que la séance soit levée à 19 h 07.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Denise Gendron, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Gendron
Mairesse

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier.

La Mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Denise Gendron
Mairesse